



La Communauté de Communes du Bocage Mayennais
(Nord de la Mayenne - 53 - GORRON) 20 000 habitants
70 km du Mont St Michel / 80 km de Rennes
25 km de Fougères et de Mayenne

RECRUTE pour son ECOLE DE MUSIQUE

(500 élèves - 15 professeurs – 3 sites d'enseignement)
par voie de mutation ou liste d'aptitude ou contractuelle

un ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Flûtiste 20h00

(flûte traversière ~ 14h00 + FM ~ 3h00 + Médiation culturelle 3h)

OU :

(flûte traversière ~ 14h00 + FM ~ 6h00)

Prise de fonction : **septembre 2019**

Missions sur le Bocage Mayennais :

Sous la responsabilité du Directeur de l'école de musique et dans le cadre du projet d'établissement, les missions s'articulent sur les 3 sites de l'école de musique :

Discipline flûte traversière (~ 14h) :

- enseignement des cours individuels
- enseignement des cours collectifs (cadre des « orchestres à l'école » en milieu scolaire)
- orientation et suivi des élèves dans leurs projets
- participation aux événements musicaux, aux réunions et à la vie pédagogique de l'établissement

Discipline formation musicale (~ 6h ou 3h si Médiation Culturelle) :

- niveau 1^{er} cycle et début 2^{ème} cycle
- en partenariat avec un autre professeur.

Médiation culturelle (3h) :

- mise en place et suivi de projets
- favoriser les transversalités

Profil :

- titulaire du DE ou du DUMI, ou sur liste d'aptitude, ou en démarche diplômante
- capacité à travailler en équipe, à fédérer (au sein de l'école et dans un cadre partenarial)
- intérêt pour les pratiques amateurs
- capacité rédactionnelle
- disponibilité
- goût pour le milieu rural
- permis et véhicule indispensables.

Dépôt des candidatures :

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation avant le 24 juin 2019 à :

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

1 Grande Rue – BP 53 – 53120 GORRON.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact auprès du directeur de l'école de musique :

Tel : 02 30 05 10 52 / 06 34 54 46 20 Mail : jeanphilippechesne@cc-bocagemayennais.fr

! A savoir : en complément des enseignements dits « traditionnels », l'école de musique se singularise par des projets forts : - en milieu scolaire (dans le cadre « chorales et orchestres à l'école » : prestations déjà effectuées dans des lieux tels que le Royal Albert Hall, l'Elysée, l'Olympia, la Maison de Radio France, ...) - auprès des personnes avec handicap.